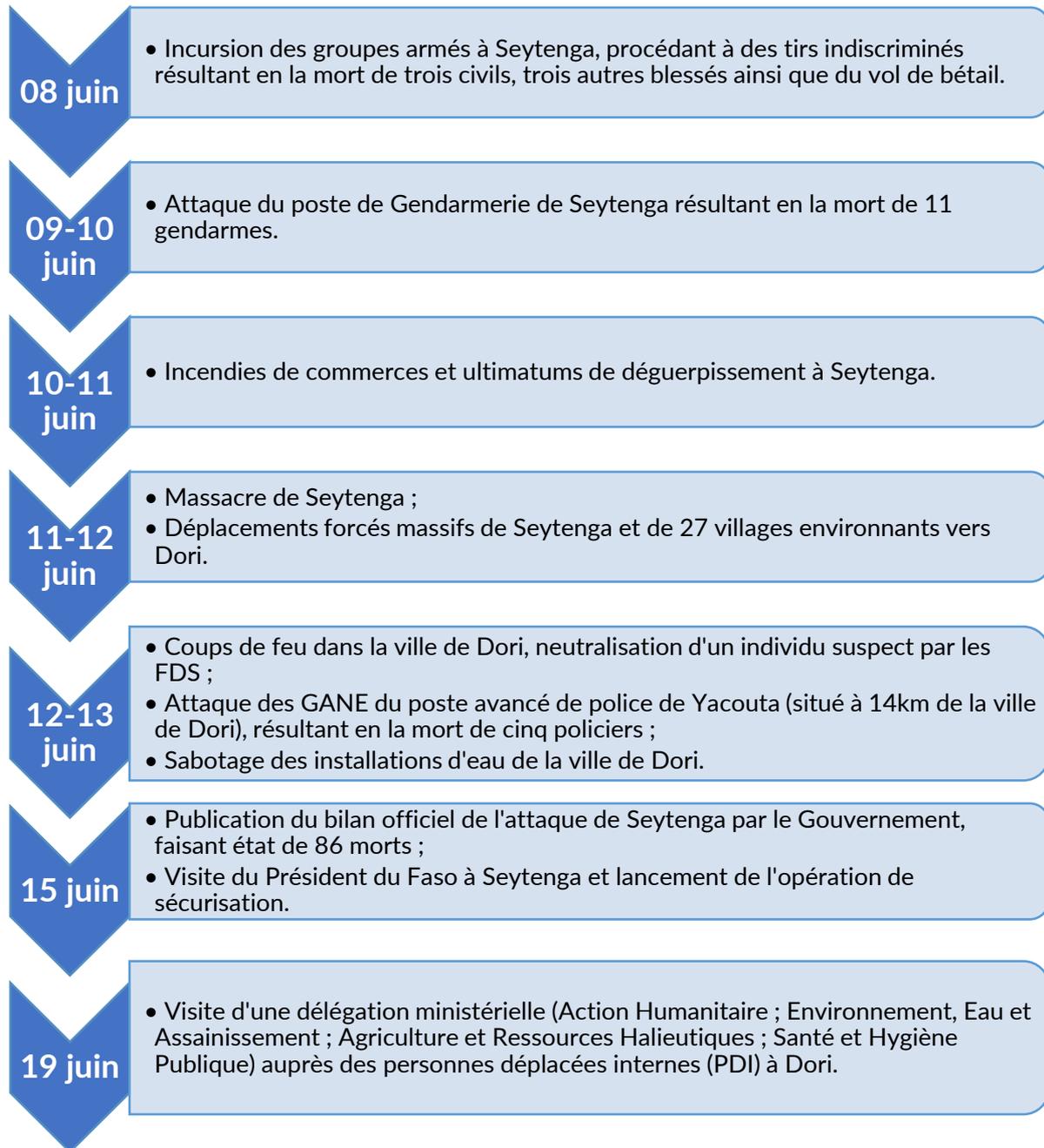


Note d'analyse de Protection : urgence Seytenga

Analyse de l'environnement de Protection à Dori, à la suite des attaques des groupes armés non étatiques (GANE) contre les populations civiles de Seytenga, dans la région du Sahel

▪ Chronologie des faits



DISCLAIMER : Cette note succincte a vocation à être actualisée de manière périodique afin de mettre en perspective les données collectées et renseigner, de manière dynamique, sur l'évolution de l'environnement de Protection à la suite de la situation d'urgence de Seytenga.

▪ Contextualisation

Le massacre de Seytenga constitue le paroxysme d'une succession d'incidents sécuritaires liés à l'activisme des groupes armés non étatiques (GANE) dans la région du Sahel. En date du 23 juin 2022, ces incidents ont entraîné la mort d'au moins 86 civils et le déplacement de plus de 34,000 personnes provenant de Seytenga ainsi que d'une vingtaine de villages environnants vers Dori, le chef-lieu de la région du Sahel. Depuis le début de l'année 2022, la région du Sahel oscille entre la première et la deuxième région burkinabè accueillant le plus de personnes déplacées internes (PDI). Au 30 avril 2022, la région du Sahel comptabilisait 30,2% des 1,902,150 PDI enregistrés par le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR). Ces PDI sont majoritairement installées à Dori, le plus grand centre urbain de la région du Sahel, espérant y trouver sécurité et stabilité. Avant les événements de Seytenga, la ville de Dori accueillait déjà 67,000 PDI et plus de 13,000 réfugiés maliens. Depuis l'exode massif des populations de Seytenga et des villages alentours vers Dori, la population déplacée peut y être estimée à plus de 124,000 personnes, dans une ville qui comptait environ 180,000 habitants en 2019 d'après les résultats du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

Selon les données collectées par le HCR et ses partenaires (Projet 21), l'environnement de Protection des personnes déplacées à Dori se dégrade aussi rapidement que la situation sécuritaire. Depuis février 2022, le HCR et ses partenaires identifient des violations des droits humains ainsi que des cas de protection de manière quotidienne. Ces violations concernent notamment les atteintes aux droits de l'enfant, liées à la saturation des capacités scolaires de la ville conséquemment à l'arrivée massive d'enfants déplacés forcés, des cas d'enlèvements et d'assassinats ciblés liés à l'activisme des GANE, ainsi que des vols de bétail, les restrictions de liberté de mouvements, des atteintes au droit à la propriété, des mariages forcés et d'autres formes de violences basées sur le genre (VBG), etc.

Dans un tel contexte, les événements de Seytenga et les déplacements forcés massifs qui en ont résulté ne font qu'accroître les défis auxquels les populations vivant à Dori sont confrontées. Le Monitoring de Protection du HCR et de ses partenaires relève l'augmentation continue de la vulnérabilité de populations déjà affaiblies lors de leur arrivée à Dori. Ces populations font également face à une pression accrue sur les ressources naturelles et les services publics essentiels, qui font l'objet d'actes de sabotage par les GANE, à l'instar de la destruction des installations de l'ONEA le 12 juin dernier ainsi que de la destruction systématique des infrastructures de télécommunications. Bien qu'au lendemain du massacre de Seytenga, la vie semblait avoir repris son cours à Dori, l'environnement de Protection reste extrêmement préoccupant au regard des difficultés techniques, logistiques et sécuritaires que la ville de Dori subit depuis plusieurs mois.

Majoritairement installées dans les quartiers qui accueillaient déjà les PDI et les réfugiés identifiés, les personnes nouvellement déplacées font face à de nombreux défis en termes de besoins humanitaires, de cohésion sociale et de coexistence pacifique. Exacerbé par l'afflux de populations additionnelles, les faibles capacités des services publics essentiels et les obstacles rencontrés pour y accéder pourraient fragiliser davantage le bien-vivre ensemble. Par ailleurs, les incidents relevés dans d'autres localités de la région du Sahel telles que Gorgadji, Gorom-

DISCLAIMER : Cette note succincte a vocation à être actualisée de manière périodique afin de mettre en perspective les données collectées et renseigner, de manière dynamique, sur l'évolution de l'environnement de Protection à la suite de la situation d'urgence de Seytenga.

Gorom, Markoye et Sebba pourraient résulter en l'arrivée de flux massifs de nouvelles PDI dans la ville de Dori au cours des prochaines semaines.

▪ Déplacements forcés (internes) vers Dori et ses alentours

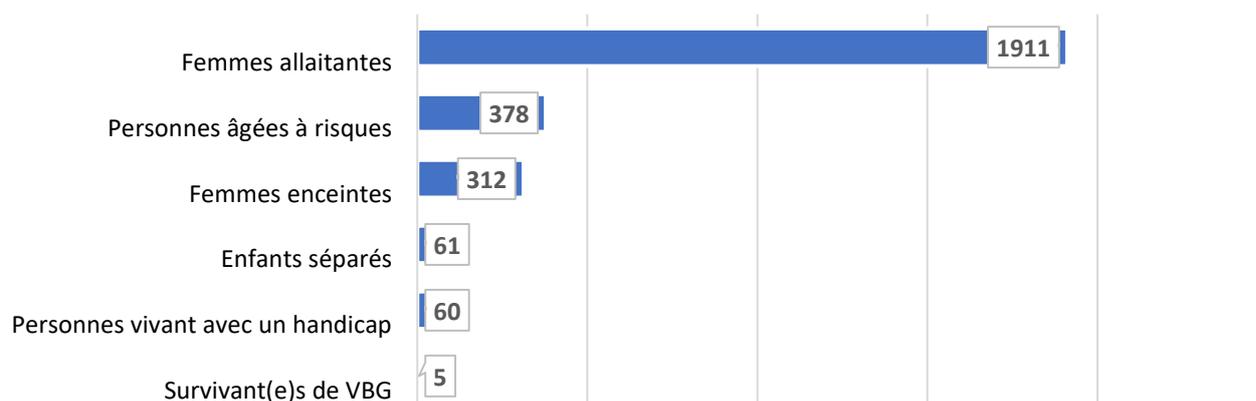
Dans le cadre du Monitoring de Protection (Projet 21), conduit par le HCR et ses partenaires auprès d'informateurs clefs (IC), trois types de mouvements ont été identifiés :

- Mouvements primaires de Seytenga vers Dori (79%) ;
- Mouvements secondaires d'une localité située entre Seytenga et Dori vers Dori (14%) ;
- Mouvements pendulaires de Seytenga vers Dori dans l'objectif de récupérer des effets personnels et/ou d'organiser les obsèques des proches ayant trouvé la mort lors de l'attaque de Seytenga (7%).

Les mouvements pendulaires de Seytenga vers Dori de PDI convoyant leurs effets personnels ainsi que du matériel électroménager vers leur lieu d'accueil souligne que les déplacements effectués dureront dans le temps. Au cours de ces déplacements, effectués à pied, en taximotos et en charrettes, certains PDI ont également perdu la vie après avoir été interceptés par les GANE ; qui continuent de manifester leur présence malgré la visite du Président du Faso à Seytenga et à Dori le 22 juin dernier.

Selon le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), au 26 juin 2022, 4,314 familles composées de 34,360 personnes ont été enregistrées comme personnes déplacées internes à la suite des événements de Seytenga. Les femmes (20,43%) et les enfants (65,11%) représentent 85% de cette population. Parmi les femmes, près de 29% sont allaitantes et environ 5% sont enceintes. Parmi les enfants, 34% ont moins de 5 ans. D'autres catégories de personnes très vulnérables ont été enregistrées, telles que les personnes âgées à risque (1%), les personnes vivant en situation de handicap (0,2%), ainsi que les enfants séparés (0,2%).

Personnes vulnérables issues des PDI de Seytenga



Sources : CONASUR, 26 juin 2022.

Ces plus de 30,000 personnes nouvellement déplacées proviennent de 28 villages environnant Seytenga. Ceci confirme la réalisation de mouvements préventifs vers Dori, par les PDI

DISCLAIMER : Cette note succincte a vocation à être actualisée de manière périodique afin de mettre en perspective les données collectées et renseigner, de manière dynamique, sur l'évolution de l'environnement de Protection à la suite de la situation d'urgence de Seytenga.

provenant d'autres villages d'origine que Seytenga. En date du 26 juin, les données du CONASUR révèlent également que le village de Bani constitue une localité d'accueil des personnes déplacées à la suite des événements de Seytenga.

Aux besoins des populations déplacées de Dori, préexistant aux événements de Seytenga, se sont ajoutés les besoins urgents des populations nouvellement déplacées. Selon le Directeur Provincial de l'Action Humanitaire, la plupart de ces PDI ont une attache à Dori et ont pu, pour certains, intégrer la cour de leurs proches et/ou connaissances. Ainsi, environ 40% des 4,314 ménages enregistrés par le CONASUR sont actuellement hébergés en famille d'accueil, tandis qu'environ 34% louent des biens immobiliers et 33% ont un abri précaire et/ou pas d'abri.

Le profil socio-économique des PDI nouvellement arrivés à Dori indique que la majorité de celles et ceux en âge de travailler étaient éleveurs, cultivateurs et commerçants. La perte de leurs moyens de subsistance résultant de leur déplacement forcé crée de nombreux besoins en termes d'activités génératrices de revenus et d'employabilité.

▪ Déplacements forcés (externes) vers le Niger

À la suite des événements de Seytenga, plusieurs familles ont fui vers le Niger du fait de la proximité de la frontière (47km). En date du 27 juin, 633 personnes provenant des villages de Seytenga, Ourokounadi, Debe, Ourobakoumaito, Tchene, Lammana, Kasikabe, Kourakou, Soffokel, Pete Sogo, Tondibi, Tahou ont été identifiées comme ayant traversé la frontière et sont désormais installées dans la commune de Terra, dans la région de Tillabéry. Parmi ces 633 personnes, le HCR et ses partenaires ont identifié au moins 56 demandeurs d'asile nigériens retournés et plus de 120 familles burkinabè. En ce qui concerne les familles burkinabè, certaines se seraient également déplacées jusqu'en Côte d'Ivoire.

▪ Incidents et risques de Protection

L'attaque de Seytenga a occasionné plusieurs violations de droits humains, tels que des assassinats, des déplacements forcés, des menaces de mort, des vols et/ou destructions de biens, ainsi que des violences psychologiques et physiques.

La population déplacée étant majoritairement composée de femmes et d'enfants, le HCR et ses partenaires ont identifié des risques et incidents de protection liés à leur âge et à leur genre ainsi qu'aux conditions de vie particulièrement précaires dans lesquelles ils vivent depuis leur arrivée à Dori.

Ces risques et incidents sont les suivants :

- *Négligence des enfants ;*
- *Non-scolarisation et/ou déscolarisation (du fait de la fermeture des écoles de Seytenga) ;*
- *VBG ;*
- *Détresse psychologique/niveau élevé de stress (PTSD) ;*
- *Non-accès à des conditions de vie adéquates ;*
- *Accès limité aux services de base (eau, hygiène, santé, etc.) ;*
- *Dégradation de la cohésion sociale.*

DISCLAIMER : Cette note succincte a vocation à être actualisée de manière périodique afin de mettre en perspective les données collectées et renseigner, de manière dynamique, sur l'évolution de l'environnement de Protection à la suite de la situation d'urgence de Seytenga.

▪ Identification des personnes à besoins spécifiques par le Projet 21 (Monitoring de Protection)

Depuis l'attaque de Seytenga, les partenaires du Monitoring de Protection (Projet 21) font part de nombreux défis liés aux difficultés d'accès au réseau téléphonique, ainsi qu'au fait que certains relais communautaires, informateurs clefs, membres de comités locaux de Protection et même moniteurs font partie des personnes déplacées de Seytenga à Dori. Néanmoins, les partenaires du HCR poursuivent leurs activités, en développant des stratégies adaptatives, basées sur la localisation, pour mitiger les risques liés à l'activité de monitoring de protection et pour lever les obstacles rencontrés.

Au 22 juin, le HCR et ses partenaires ont identifié des personnes à besoins spécifiques qui bénéficient d'une réponse en raison de leur extrême vulnérabilité. En recourant à leurs informateurs clefs (IC), le HCR et ses partenaires ont identifié ces personnes comme étant :

- *En situation de handicap (86%) ;*
- *Enceintes et allaitantes (66%) ;*
- *Âgées et sans soutien (79%) ;*
- *Enfants vulnérables (52%).*

Le HCR et ses partenaires ont également identifié les problèmes de protection que ces PBS rencontrent. Notamment :

- *L'incapacité de se déplacer (80%) ;*
- *Le déni de ressources et d'opportunités et de services (24%).*
- *Les violences psychologiques (58%) ;*
- *Les violences physiques (34%) ;*

▪ Résultats de l'Évaluation Rapide de Protection (ERP)

Du 15 au 16 juin 2022, le HCR a participé à l'ERP conduite à Dori par des Membres du Cluster Protection sous-national, consistant en la collecte de données quantitatives et qualitatives à travers des entretiens individuels réalisés avec des informateurs clefs (IC), des groupes de discussion et l'analyse de la situation générale des sites d'accueil. Cette ERP indique des niveaux de sévérité maximum (cinq) en ce qui concerne la sécurité et la protection des PDI, les VBG, le ressenti psychologique ainsi que l'accès aux services de base ; un niveau de sévérité élevé (quatre) en ce qui concerne la protection de l'enfance ; et un niveau de sévérité intermédiaire à propos du suivi des personnes à besoins spécifiques (PBS).

En ce qui concerne la protection de l'enfance, la moitié des huit groupes de filles interrogés ont révélé avoir été victimes d'enlèvements, de viols, de mariages précoces et de séquestrations avant le déplacement.

L'ERP a également permis d'identifier des enfants :

- *Déscolarisés (79%) ;*
- *Victimes de violences physiques (52%) ;*
- *Victimes de violences psychologiques (79%) ;*
- *Orphelins et des enfants confiés (52%).*

En ce qui concerne les VBG, 58% des femmes interrogées affirment rencontrer des problèmes de sécurité sur leur site d'accueil et 31% des IC signalent des incidents de violences sexuelles et d'autres types de violences basées sur le genre, telles que :

DISCLAIMER : Cette note succincte a vocation à être actualisée de manière périodique afin de mettre en perspective les données collectées et renseigner, de manière dynamique, sur l'évolution de l'environnement de Protection à la suite de la situation d'urgence de Seytenga.

- Les violences psychologiques et émotionnelles (38%) ;
- Les agressions sexuelles (34%) ;
- Les privations ou dénis de ressources (24%) ;
- Les viols (17%) ;
- Les agressions physiques (17%) ;
- Les exploitations et abus sexuels (10%) ;
- Les mariages forcés et les enlèvements (3%).

Par ailleurs, 14% des IC affirment que des enfants sont victimes de violences sexuelles.

En ce qui concerne la cohésion sociale et la coexistence pacifique, des jeunes PDI ont rapporté avoir fait l'objet de moqueries de la part de membres de la communauté hôte, de prises de photos sans leur consentement, ainsi que de suspicions de complicité avec les GANE. Ces phénomènes pourraient cristalliser certaines tensions entre les jeunes des communautés hôtes et déplacées.

▪ Résultats de l'Évaluation Multisectorielle (MSA)

La MSA conduite du 15 au 17 juin 2022 à laquelle le HCR a participé, indique que l'alimentation (les vivres), les abris/AMEs et la Protection constituent les trois besoins les plus urgents des PDI de Seytenga. Conduite selon une méthodologie similaire à celle de l'ERP, la MSA a permis de relever les tendances suivantes pour les 110 ménages interrogés :

- 31% des ménages n'ont pas accès à un point d'eau salubre ;
- 77% des ménages n'ont pas accès à 15L d'eau par jour et par personne ;
- 16% des ménages comptent au moins un membre en situation trouble, caractérisée par une incapacité à récupérer après avoir vécu un événement terrifiant ou en avoir été témoin (PTSD) ;
- 99% des départs ont pour cause la dégradation de la situation sécuritaire dans le village de départ ;
- 53% des ménages n'ont pas accès à des latrines et 64% utilisent des latrines non hygiéniques ;
- 93% des ménages ont un score alimentaire pauvre ;
- 97% des enfants sont déscolarisés.

▪ Réponses apportées

Selon le Directeur Provincial de l'Action Humanitaire, les différents acteurs de la réponse sont bien coordonnés en date du 22 juin 2022. L'Action Humanitaire assure quant à elle la mise à disposition des listes de PDI. Plusieurs acteurs humanitaires se sont positionnés durant la semaine de l'attaque de Seytenga. Néanmoins, la plupart de ces acteurs doivent désormais faire acheminer les articles et autres biens de la réponse qu'ils ont annoncé de Ouagadougou jusqu'à la région du Sahel ; avant de pouvoir intervenir de manière effective.

La Direction Provinciale de l'Action Humanitaire continue d'alerter sur l'urgence des besoins en termes de nutrition, d'ouvrages d'eau, d'hygiène et d'assainissement, ainsi que d'abris et de kits AME. À ce titre, l'accès sécurisé au foncier constitue un défi particulièrement difficile à dépasser pour les PDI nouvellement installées à Dori.

DISCLAIMER : Cette note succincte a vocation à être actualisée de manière périodique afin de mettre en perspective les données collectées et renseigner, de manière dynamique, sur l'évolution de l'environnement de Protection à la suite de la situation d'urgence de Seytenga.

À la date du 29 juin 2022, les éléments de réponse apportés par les secteurs sous la responsabilité du HCR (Clusters) et par acteurs sont les suivants :

Secteur	Acteur	Quantités
Protection	- DRC	- Evaluation rapide de Protection, Evaluation multi-sectorielle, sensibilisations ;
	- IRC	- 96 kits de dignité ; 42 cas individuels en cours de gestion ;
	- UNIJED	- 294 prises en charges individuelles dans les espaces sûrs ; 1 référencement à MSF ; 388 moustiquaires distribuées ;
	- UNFPA	- 217 kits de dignité distribués.
Abris/AME	- UNHCR ;	- 146 kits abris et 59 kits AME distribués ;
	- DRC	- 200 kits abris et 700 kits AME distribués ;
	- NRC	- 300 kits abris distribués, 86 ossatures d'abris construites et 817 kits AME distribués.
GSAT/CCCM	- NRC/Action sociale	- Evaluation des besoins et lacunes sectorielles dans les zones d'accueil des déplacés (ZAD) de Dori ; - Appui l'installation des PDI ; - Renforcement des mécanismes AAP (collecte et référencement) ; - Sensibilisations et promotion de l'hygiène.

Sources : Cluster Protection, Cluster Abris/AME, Cluster GSAT

DISCLAIMER : Cette note succincte a vocation à être actualisée de manière périodique afin de mettre en perspective les données collectées et renseigner, de manière dynamique, sur l'évolution de l'environnement de Protection à la suite de la situation d'urgence de Seytenga.

▪ **Recommandations opérationnelles**

- ➔ **Distribuer** des kits de dignité ;
- ➔ **Prendre en charge** tous les cas de VBG ;
- ➔ **Poursuivre** le Monitoring de Protection et l'identification des cas de protection ;
- ➔ **Organiser** et conduire des séances de sensibilisation contre la stigmatisation, pour la cohésion sociale, la coexistence pacifique et le vivre-ensemble ;
- ➔ **Fournir** des abris et des kits AME dès réception des listes, une fois les sites identifiés pour installation temporaire ;
- ➔ **Renforcer** le dispositif éducatif pour la rentrée scolaire 2022/2023 ;
- ➔ **Fournir** de manière permanente l'assistance psychologique et psychosociale ;
- ➔ **Interpeller** les populations sur les droits des enfants.

DISCLAIMER : Cette note succincte a vocation à être actualisée de manière périodique afin de mettre en perspective les données collectées et renseigner, de manière dynamique, sur l'évolution de l'environnement de Protection à la suite de la situation d'urgence de Seytenga.